

DELIBERATION
**Comité syndical du Syndicat Mixte d'Etudes et de Traitement
des déchets ménagers et assimilés de la Meuse**

nombre de membres : 12

quorum : 0

titulaires présents : 5

pouvoir : 2

ayant pris part à la

délibération : 7

date de la convocation :

11 avril 2023

SEANCE DU 14 AVRIL 2023

Conformément à la convocation du trente mars deux mille vingt trois, le comité syndical s'est réuni le onze avril deux mille vingt trois à dix-huit heure à la salle de la CC Val de Meuse Voie Sacrée,

Le quorum n'ayant pas été atteint la réunion a été reportée avec le même ordre du jour, sans exigence de quorum

L'an deux mille vingt trois, le quatorze avril à dix-sept heures, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Études et de Traitement des déchets ménagers et assimilés de la Meuse, s'est réuni à la salle de la CC Val de Meuse Voie Sacrée, sous la présidence de Dominique MOUSSA.

2023/04 N°6B

Objet de la Délibération :
Budget primitif 2023
budget principal

Présents : M. D.MOUSSA, J-P.COLIN, P.PICHAVANT, B.GOEURIOT, Mme H.OLIVIER

Était excusés : Mme J.ANTOINE, M. P.DEHAND, S.OBARA, J-L.DURET, J.PARROT

Suppléants présents :

Pouvoirs : M.DURET à M.GOEURIOT, M OBARA à M.MOUSSA

Annule et remplace la délibération 2023/04 N°6

Considérant le débat d'orientation budgétaire du 07 mars 2023,

Vu le rapport de présentation soumis à son appréciation,

Vu la présentation des budgets primitifs 2023,

Entendu l'exposé du Président,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

ADOPTE, par un vote à l'unanimité, le budget primitif 2023 du budget principal (M14)

PRECICE que les budgets ont été votés par chapitre

CHARGE son Président de la mise en œuvre de cette décision et l'**AUTORISE** à signer toutes les pièces qui s'y rattachent

POUR COPIE CONFORME,
Le Président,
Dominique MOUSSA

Rendue exécutoire par affichage et envoi à la Préfecture de la Meuse le

Recours, informations des usagers. Si vous entendez contester la présente décision, il vous est conseillé de demander des fiches d'informations établies à votre usage par le Tribunal Administratif de Nancy. Elles vous informeront sur les différentes possibilités de recours, les pouvoirs du juge administratif, la façon de le saisir, les frais d'un recours, etc. Adressées gratuitement sur simple demande par téléphone au : Tribunal Administratif de Nancy - 5, Place de la Carrière - C.O. N° 28 - 54036 NANCY Cedex - Tél. : 03.83.35.40.98

